Image not found or type unknown

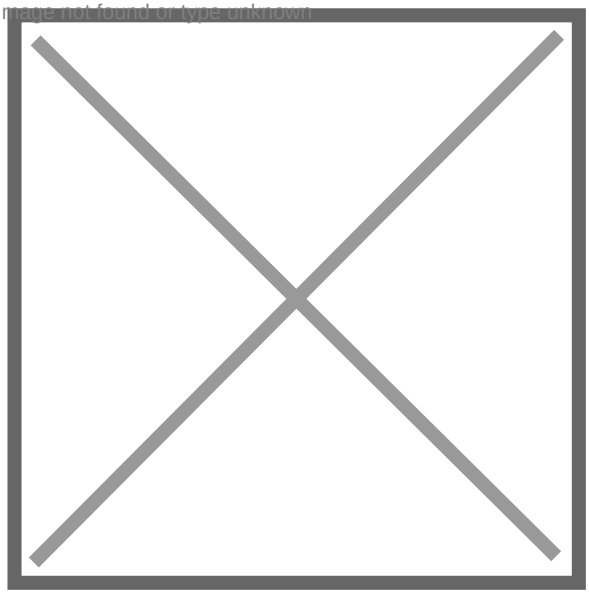

Résiliation caution solidaire

Par **Mariaselli**, le **08/11/2010** à **16:23**

Bonjour,
Par correction, Mon mari s'est porté caution solidaire sur un magasin et une location d'appartement de son ex compagne pour ne pas la laisser dans les problèmes après leur rupture (montant total 25000 euros). Aujourd'hui, quand elle a appris qu'il s'est remarié (avec moi donc), elle le menace en lui disant qu'elle le tient par le bout du nez et qu'au moindre faux mouvement, elle jette l'éponge. cette situation envenime notre couple et je souhaiterai savoir s'il y a une solution ou un moyen de résilier cette caution? Cela fait un an et demi qu'il paie la moitié du loyer (à savoir 256 euros par mois) sous prétexte que le magasin ne marche pas et qu'elle ne peut plus payer seule le loyer.
Votre réponse nous serait d'une aide précieuse.
Ce dont je vous remercie.
Bien à vous
Maria

Par **chris_ldv**, le **08/11/2010** à **22:00**

Bonjour,

Personne ne se porte caution solidaire "par correction": l'engagement est écrit et manuscrit avec obligatoirement une limite de temps et de montant précisément pour éviter que le personne qui s'est portée caution ne se défile lorsque la situation se gate.

Dans le cas contraire une caution ne représenterait plus une garantie pour le bénéficiaire

(dans le cas présent le bailleur).

Si l'engagement de caution solidaire de votre mari est bien souscrit dans les formes prescrites par la loi il n'a pas d'échapatoire.

Cordialement,

Par **fif64**, le **09/11/2010** à **07:58**

La caution s'est engagée pour une certaine durée (dans le cadre d'un bail d'habitation, généralement 3 ans, renouvelable tacitement par période de 3 ans).
Votre mari peut envoyer un LRAR au bailleur en déclarant qu'il ne souhaite plus être caution.
Il sera alors toujours tenu des loyers dus jusqu'à la fin de la période triennale, mais pas pour les suivants.

Par **mimi493**, le **09/11/2010** à **11:04**

Chris a raison : si c'est bien rédigé (notamment, bail + renouvelement et somme max), la caution ne peut pas se dégager comme ça

En cas de doute, montrer l'engagement de caution à un avocat

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés